

C O N F I D E N T I E L

*R*  
*~~Mae~~*

Rapport sur la 31ème session

de

l'Assemblée générale des Nations Unies

---

(21 septembre au 22 décembre 1976)

## DEUXIEME PARTIE

Cette partie est destinée plus particulièrement aux "Sachbearbeiter" des domaines d'activité traités par la XXXIème Assemblée générale. Elle comporte une brève appréciation des travaux accomplis par l'Assemblée et ses commissions, une description et une analyse - dans toute la mesure du possible dans une perspective suisse - des principales décisions prises.

La première partie du rapport qui vous est parvenue antérieurement est une appréciation politique d'ensemble de la XXXIème Assemblée.

\* \* \*

### Table des matières

	Pages
- Assemblée générale . . . . .	2 - 9
- Première Commission . . . . .	10 - 20
- <u>Deuxième Commission</u> . . . . .	21 - 27
- Troisième Commission . . . . .	28 - 35
- Quatrième Commission . . . . .	36 - 41
- <u>Cinquième Commission</u> . . . . .	42 - 51
- Sixième Commission . . . . .	52 - 57
- Commission politique spéciale . . . . .	58 - 62

C O N F I D E N T I E L

Rapport sur la 31ème session

de

l'Assemblée générale des Nations Unies

---

(21 septembre au 22 décembre 1976)

## I. Résolutionen, die von der Generalversammlung direkt angenommen wurden

---

### 1. Uebersicht

Entsprechend der Prioritäten der 31. Generalversammlung wurde dieses Jahr den Fragen des südlichen Afrika in der Vollversammlung besonderes Gewicht beigemessen. Das Thema Apartheid, das letztes Jahr noch in der "Commission politique spéciale" behandelt wurde, gab zu langen Diskussionen Anlass, als die Versammlung gegen den Widerstand der Neun und der USA beschloss, die Vertreter der Befreiungsbewegungen Südafrikas (ANC und PAC) an der Debatte der Vollversammlung teilnehmen zu lassen. Zu diesem Thema wurden elf Resolutionen angenommen, wobei "einige westliche Staaten" wegen ihren Wirtschaftsbeziehungen mit Südafrika, die USA, Frankreich, Israel, die BRD und Grossbritannien namentlich wegen Verletzung des Waffenembargos verurteilt wurden. Unterstrichen wurde in Südafrika selbst die "koloniale Situation". Im weitem wurden alle Staaten aufgefordert, Transkei nicht anzuerkennen. Ein "Comité spécial" wurde geschaffen mit dem Auftrag, eine Konvention gegen Apartheid im Sport auszuarbeiten.

Die Abstimmung über die Resolution zur Zypernfrage, die im wesentlichen derjenigen von 1975 gleicht, brachte eine gewisse Erosion der Unterstützung der griechischen und zypriotischen Thesen: Die Neun (ausser Frankreich) enthielten sich der Stimme,

sechs arabische Länder stimmten gegen die Resolution, 10 enthielten sich. Die Gründe hierfür sind auf der einen Seite in der wachsenden islamischen Solidarität, auf der andern bei einer gewissen Unzufriedenheit der Neun über die Stellungnahmen Zyperns in der UNO zu suchen, die immer radikaler werden.

Zum Nahostproblem wurden zwei Resolutionen angenommen, von denen eine den Generalsekretär auffordert, mit allen interessierten Parteien Kontakt aufzunehmen, um die Wiederaufnahme der Genfer Konferenz zu ermöglichen. Die PLO wird dabei nicht namentlich erwähnt. Die andere hält fest, dass eine Friedensregelung ohne Palästinenser, genauer gesagt die PLO, nicht möglich ist. Während sich der ersten Resolution nur die USA und Israel widersetzten, war bei der zweiten das westliche Lager bei den Nein und den Enthaltungen zu finden.

Schliesslich sei noch auf die völlige Isolierung Frankreichs in der Frage Mayottes hingewiesen. Die Gesamtheit der WEO-Gruppe versagte Frankreich die Unterstützung und enthielt sich der Stimme.

## 2. Principales résolutions adoptées

### a) Question de l'île comorienne de Mayotte. Rés. 31/4.

Passages importants :

-----

1. Condamne les référendums du 8 février et du 11 avril 1976 organisés dans l'île comorienne de Mayotte par le Gouvernement français et les considère comme nuls et non avenues;

3. Demande au Gouvernement français de se retirer immédiatement de l'île comorienne de Mayotte, partie intégrante de la République indépendante des Comores, et de respecter sa souveraineté.

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
102	1	28
	France	Nato, Neuf A, S, SF

- b) Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain  
Rés. 31/6 A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K

Voir ma lettre du 22.11.1976.

- c) Question de Chypre. Rés. 31/12.

Passages importants :  
-----

1. Réaffirme ses résolutions 3212 (XXIX) du 1er novembre 1974 et 3395 (XXX) du 20 novembre 1975;
2. Exige l'application d'urgence des résolutions susmentionnées;
5. Exprime l'espoir que le Conseil de sécurité envisagera des mesures appropriées en vue de l'application de sa résolution 365 (1974) du 13 décembre 1974;

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
94	1	27
France, S, A, SF	Turquie	Reste des Neuf, U.S., Canada

d) Question de Palestine. Rés. 31/20.Passages importants :  
-----

2. Prend acte du rapport du Comité (sur les droits inaliénables du peuple palestinien) et fait siennes les recommandations contenues dans ce rapport comme base de la solution de la question de Palestine;
4. Prie instamment le Conseil de sécurité d'examiner à nouveau aussitôt que possible les recommandations contenues dans le rapport, en tenant pleinement compte des observations faites à ce sujet au cours du débat à l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session, en vue de prendre les mesures voulues pour appliquer les recommandations susmentionnées de manière à progresser rapidement vers une solution du problème de Palestine et vers l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient;

Oui

90

Non

16

U.S., U.K., Belgique, Canada, Danemark, RFA, Pays-Bas, Israël

Abst.

30

France, Italie, Japon, Portugal, A, SF, S

e) La situation au Moyen-Orient. Rés. 31/61.Passages importants :  
-----

1. Affirme qu'il est essentiel, pour parvenir à un règlement juste et durable dans la région, de réunir à nouveau rapidement

la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, conformément à la résolution 3375 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 1975;

3. Réaffirme qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient ne peut être réalisée à moins qu'Israël ne se retire de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et que le peuple palestinien n'obtienne la jouissance de ses droits inaliénables, conditions préalables indispensables pour que tous les pays et peuples du Moyen-Orient puissent vivre en paix;
5. Prie une fois de plus tous les Etats de s'abstenir de fournir à Israël une aide militaire et d'autres formes d'aide ou une assistance qui lui donnerait la possibilité de consolider son occupation ou d'exploiter les ressources naturelles des territoires occupés;

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
91	11	29
	U.S., U.K., Norvège, Pays-Bas, RFA, Dane- mark, Canada	A, SF, S, Reste des Neuf

f) Conférence de Paix sur le Moyen-Orient. Rés. 31/62.

Passages importants :

1. Prie le Secrétaire général



- a) De se mettre à nouveau en rapport avec toutes les parties au conflit et les coprésidents de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à son initiative du 1er avril 1976, en vue de convoquer sans tarder la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient;
- b) De présenter un rapport au Conseil de sécurité sur les résultats de ses démarches et sur la situation au Moyen-Orient le 1er mars 1977 au plus tard;
2. Demande la prompte convocation de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, à la fin de mars 1977 au plus tard;

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
122	2	8
Neuf A, S, SF	Israël, U.S.	

- g) Application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Rés. 31/143.

Passages importants :

4. Affirme à nouveau qu'elle reconnaît la légitimité de la lutte que mènent les peuples soumis à la domination coloniale et étrangère pour l'exercice de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance par tous les moyens nécessaires dont ils disposent;

7. Condamne l'intensification des activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration à l'égard des territoires coloniaux, particulièrement en Afrique australe;
8. Condamne énergiquement toute collaboration dans les domaines à la fois nucléaire et militaire avec le Gouvernement sud-africain, et demande à tous les Etats intéressés de s'abstenir d'accorder à ce gouvernement, directement ou indirectement, des facilités ou une collaboration quelconque tendant à accroître son potentiel nucléaire et militaire;

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
121	2	8
Danemark Irlande, A, S, SF	Israël, U.S.	Six des Neuf

(La Grande-Bretagne est absente).

- h) Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie. Rés. 31/145.

Passages importants :

1. Décide qu'une conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie se tiendra en 1977 en vue de mobiliser le soutien et l'assistance du monde entier aux peuples de ces territoires dans leur lutte pour l'autodétermination et l'indépendance;

2. Se félicite du fait que le Gouvernement mozambicain  
est disposé à tenir la Conférence à Maputo;

\* \* \* \* \*

## II. PREMIERE COMMISSION (Questions politiques)

---

### 1. Appréciation du travail de la Commission

Cette année, le champ d'activité de la Première Commission a été quelque peu réduit. En effet, le problème coréen a été écarté des travaux de l'Assemblée et cela à la suite d'un accord intervenu entre les principaux intéressés et dans lequel la délégation roumaine a joué un rôle important d'intermédiaire. L'absence de ce sujet a rendu les travaux de la Commission plus sereins.

Les problèmes liés au désarmement ont occupé le plus clair du temps du Comité. La décision prise cette année de convoquer en 1978 une session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement remonte à une initiative des pays non-alignés. Ces derniers veulent "dramatiser" l'absence de progrès faits dans ce vaste domaine avec l'espoir que cette Assemblée extraordinaire aura le même effet pour faire avancer les problèmes du désarmement qu'ont eu UNGASS-6 et UNGASS-7 sur les questions économiques et de développement.

En ce qui concerne toutefois la sécurité internationale, ce domaine a fait l'objet cette année de 3 résolutions. L'une a pour origine un projet soviétique de traité sur le non-recours à la force dont le texte certes n'a pas été adopté mais dont l'idée générale a été retenue et fera l'objet de discussions dans les

années à venir tant dans la Première que dans la Sixième Commission. Le texte sur le renforcement de la sécurité internationale, sujet généralement soumis par l'Union soviétique et ses alliés, a été repris par les non-alignés qui ont, cette fois-ci, présenté et fait adopter une résolution beaucoup plus proche de leurs vues que de celles des pays socialistes. Cela est notamment vrai en ce qui concerne le problème des suites de la CSCE. Enfin, à l'insistance de la Yougoslavie, une résolution a également été adoptée sur la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats.

## 2. Principales décisions prises par la Commission

### a) Conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales. Rés. 31/9.

(Voir mes lettres des 22 octobre, 4 et 16 novembre 1976).

L'Union soviétique voulait que la 31ème Assemblée aborde la question de la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales et avait même présenté un projet à cet effet. La Première Commission s'est bornée à examiner cette question sous un angle politique très général, à prendre note du projet de traité présenté par l'Union soviétique et à inviter les Etats membres à poursuivre l'étude dudit projet. Par la suite, la Sixième Commission a également abordé brièvement cette question sans pour autant entrer dans le vif du sujet. Les délégations occidentales ont montré peu d'intérêt à participer

à ce débat qualifiant d'une façon générale un éventuel traité sur cette matière de superflu. Il semble que l'URSS a voulu, comme elle le fait d'année en année, garder l'initiative dans le domaine politique sur le plan des Nations Unies. Ce n'est pas tellement le traité lui-même qu'elle désirait que l'on discute cette année, mais bien plutôt l'idée générale de la conclusion d'un tel traité, ce qu'elle a d'ailleurs obtenu.

<u>Vote :</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
	SF, R, Y	Chine, Albanie	OTAN, Neuf, A, S
	88	2	31

b) Mise en oeuvre de la déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale. Rés. 31/92 et 31/91.

Cette année, cette question a donné naissance à deux résolutions, l'une portant sur le renforcement de la sécurité internationale (31/92) et l'autre sur la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats (voir mes lettres des 21 octobre, 15 et 16 décembre 1976).

Traditionnellement, ce sont là des sujets où l'Union soviétique et les pays socialistes prennent volontiers l'initiative et présentent des textes. Cela n'a pas manqué cette année, bien que le texte présenté par la Pologne, la DDR et la Tchécoslovaquie ait été rondement écarté par les pays non-alignés qui ont présenté le leur tant sur l'un que sur l'autre sujet. Ils furent tous deux acceptés avec peu d'amendements. Les pays occidentaux se sont caractérisés cette année une fois de plus par le peu d'intérêt qu'ils ont manifesté à l'endroit de ces questions.

En ce qui concerne le renforcement de la sécurité internationale, le texte des non-alignés est intéressant sous deux points de vue (Rés. 31/92):

- a) L'appui inconditionnel qu'il donne aux résultats de la Conférence de sécurité en demandant à tous les Etats parties d'appliquer intégralement et sans délais toutes les dispositions de l'Acte final, en demandant également à ces mêmes Etats de ne pas perdre de vue la composante méditerranéenne de la sécurité.
- b) La réaffirmation que toute mesure ou pression dirigée contre un Etat qui exerce son droit souverain de disposer librement de ses ressources constitue une violation flagrante du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes.

<u>Vote :</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
	95	0	17
	A, S, SF, Y, R		OTAN, Neuf

La Première Commission a également adopté une résolution qui a pour origine une décision prise par les non-alignés à Colombo concernant la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats. Il faut voir là un corollaire voulu par les non-alignés de l'initiative soviétique sur le non-recours à la force. Cette résolution est surtout dirigée contre les grandes puissances.

Vote rés. 31/91 :

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
99	1	11
A, S, SF, Y, R	U.S.	Neuf

c) Dans le domaine du désarmement, un certain nombre de résolutions ont été prises. Je vous en donne ci-après les titres avec les numéros d'ordre ainsi que leur mode d'adoption avec la mention des votes d'un certain nombre de pays qui pourraient nous intéresser.

31/64 Armes incendiaires et autres armes classiques qui peuvent être l'objet de mesures d'interdiction ou de limitation pour des raisons humanitaires

Adoptée sans vote.

31/65 Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)

Adoptée sans vote.

31/66 Nécessité de cesser d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires et conclusion d'un traité tendant à réaliser l'interdiction complète de ces essais

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
105	2	27
S, SF, A R, Y	Chine Albanie	Varsovie, OTAN

31/67 Application de la résolution 3467 (XXX) de l'Assemblée générale relative à la signature et à la ratification du Protocole additionnel II au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)



	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
	119	0	14 (vote enregistré) Varsovie
	R, Y, A, S, SF P, OTAN		
31/68	Mesures efficaces visant à assurer la réalisation des buts et objectifs de la Décennie du désarmement		
	Adoptée sans vote.		
31/69	Application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique		
	Adoptée sans vote.		
31/70	Etude complète de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects		
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
	132	0	0 (vote enregistré)
31/71	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient		
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
	130	0	1 (Vote enregistré) Israël
31/72	Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles		
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
	96	8	30 (vote enregistré)
	A, S, SF		F, surtout pays d'Amérique latine

31/74	Interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes		
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
	120	1	15
	SF, A, S, Y, R, Varsovie	Albanie	OTAN
31/75	Application des conclusions de la première Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires		
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
	115	2	19 (vote enregistré)
		Chine Albanie	F, certains non-alignés
31/87	Réduction des budgets militaires		
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
	120	2	11 (vote enregistré)
	Neuf, R	Chine Albanie	Varsovie
31/88	Application de la Déclaration faisant de l'Océan indien une zone de paix		
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
	106	0	27 (vote enregistré)
	Y, R, SF		OTAN, Varsovie, A, S
31/89	Conclusion d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires		
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
	95	2	36 (vote enregistré)
	SF, Varsovie, R, Y		A, S, OTAN, Neuf

31/90 Renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement

Adoptée sans vote.

31/189 Désarmement général et complet

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
<u>A</u>	107 A, SF, S, Y, R	10 Varsovie	11 (vote enregistré) OTAN
<u>B</u>	Adoptée sans vote (Assemblée extraordinaire sur le désarmement)		
<u>C</u>	95 SF, R	0	33 (vote enregistré) A, S, OTAN, Varsovie
<u>D</u>	106 A, SF, S	2 Chine, Albanie	22 Varsovie, R, Y

31/190 Conférence mondiale sur le désarmement

Adoptée sans vote.

\* \* \* \* \*

Je voudrais, pour ma part, commenter brièvement les quelques résolutions suivantes qui me paraissent être parmi les plus significatives qui aient été adoptées cette année.

a) Convocation d'une session spéciale en 1978 de l'Assemblée sur le désarmement

Voir commentaires plus haut.

b) 31/72: Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles

Voir ma lettre du 6 décembre, 1976.

Ce qui semble important dans cette résolution est la recommandation qui lui est attachée de signer la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles telle qu'elle est issue des travaux de la CCD. Ce n'est pas tellement le texte même de ce traité mais le fait que la CCD ait pu maintenir un certain "momentum" et produire ce document qui est important et significatif. D'autre part, le projet de traité contient à son article V un mécanisme concernant la solution des problèmes qui pourraient se poser à propos de l'application des dispositions de la Convention. Ce mécanisme est beaucoup plus satisfaisant que celui prévu dans l'accord concernant les armes bactériologiques où il était simplement fait allusion au Conseil de sécurité. Cette nouvelle évolution pourrait indiquer également que dans un éventuel futur traité concernant les armes chimiques une disposition semblable pourrait être retenue.

c) 31/65: Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)

C'est là un domaine où de l'avis de la plupart des délégués, la CCD pourra faire prochainement un important pas en avant.

Un traité sur les armes chimiques semble aujourd'hui possible en raison d'un certain assouplissement que l'on croit discerner dans l'attitude des Etats-Unis.

- d) 31/89 et 31/66      Conclusion d'un Traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires
- Nécessité de cesser d'urgence les essais nucléaires et thermonucléaires et conclusion d'un Traité tendant à réaliser l'interdiction complète de ces essais

Ce sont là deux résolutions concernant le même sujet. La résolution 31/66, d'inspiration suédoise, semble plus raisonnable; elle demande que des efforts soient faits au sein de la CCD alors que la 31/89, d'origine soviétique, pose de nouvelles conditions, notamment que les pays dotés d'armes nucléaires entament au plus tôt des négociations en vue de conclure un traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires. Ces conditions, dans l'état actuel des choses et vu l'attitude chinoise, reviennent à différer l'étude sérieuse de cette question à de nombreuses années.

\* \* \* \* \*

Ce qui fut également intéressant cette année dans le domaine du désarmement, c'est de voir à quel point, sur plus d'une dizaine de résolutions, les avis et les votes de la majorité des pays non-alignés divergeaient de ceux des pays du Pacte de Varsovie groupés autour de l'Union soviétique. Ces derniers connu-

rent à leur tour cette année une défection dans ce sens que la Roumanie vota systématiquement avec les non-alignés lorsque le vote de ces derniers était différent de celui de la majorité des pays du Pacte de Varsovie.

Dans une perspective suisse, les travaux cette année de la Première Commission ont été plus intéressants que ceux de l'année dernière. Si l'on avait été membre des Nations Unies, on aurait sans doute participé activement aux débats puis à l'élaboration des résolutions, tant en ce qui concerne le projet soviétique de non-recours à la force qu'à celles d'inspiration non-alignée qui touchent à la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats et à la sécurité internationale. En ce qui concerne les problèmes du désarmement enfin, on aurait sans doute été appelés à participer aux travaux du Comité qui doit préparer l'Assemblée générale extraordinaire. Certaines résolutions concernant le désarmement, surtout celles commentées plus haut, nous auraient permis également de marquer notre intérêt dans ce vaste domaine qui semble de plus en plus ancré aux Nations Unies et qui connaîtra peut-être, grâce à l'Assemblée extraordinaire et à un déblocage éventuel des négociations SALT, un regain d'intérêt.

\* \* \* \* \*

### III. DEUXIEME COMMISSION (économique et financière)

---

#### 1. Appréciation du travail de la Commission

a) Les travaux de la Deuxième Commission ont été marqués cette année-ci par les nombreuses incertitudes qui pèsent sur l'avenir des relations économiques internationales. Le changement d'administration aux Etats-Unis, l'avenir incertain des négociations de la Conférence de Paris et les conséquences possibles d'une augmentation du prix du pétrole sont les facteurs qui ont conditionné dans une large mesure l'attitude des délégations et qui les ont empêchées d'adopter des résolutions ayant une grande portée. Simple maillon dans une longue chaîne de conférences remontant à UNGASS-6, la Deuxième Commission s'est attachée avant tout, cette année-ci, à poursuivre le dialogue sur les grands thèmes de l'économie mondiale.

b) Si, comme par le passé, ce furent les thèmes du nouvel ordre économique qui constituèrent la toile de fond des débats, ces thèmes furent enrichis par deux concepts qui, sans être nouveaux, connurent un regain d'intérêt: le concept d'autosuffisance collective, thème central de la conférence de Colombo - qui eut un impact évident sur l'ensemble des discussions - et le rapport X Leontieff qui, en substance, énonce qu'une réduction de moitié X des disparités matérielles entre PD et PVD serait possible d'ici la fin du siècle pour autant que les PD acceptent de réduire

leur taux de croissance et que, de leur côté, les PVD procèdent à certains ajustements sur les plans politique, économique et institutionnel. Puisant aux mêmes sources d'inspiration que le rapport Leontieff, les pays scandinaves et les Pays-Bas insistèrent tout au long de la session sur la nécessité qu'il y a pour les PVD de faire profiter en premier lieu les couches les plus déshéritées de leurs populations de tout accroissement des richesses matérielles.

c) En dépit d'un durcissement évident de part et d'autre lors de la discussion des thèmes relevant de la CNUCED et de la CIEC, l'on peut dire que, dans l'ensemble, malgré une certaine altération du climat général, il fut possible de préserver l'esprit de coopération prévalant depuis UNGASS-7. Il n'en reste pas moins que l'absence de résultats tangibles à Nairobi et à Paris et le renvoi de la CIEC provoquèrent une impatience croissante parmi les 77 et, dans certaines délégations du tiers monde, un scepticisme non dissimulé en ce qui concerne la volonté politique des PD de s'engager dans des négociations impliquant des concessions sérieuses. Dans cette perspective, un échec, voire un semi-échec de la CIEC aurait selon toute vraisemblance des répercussions sérieuses sur le climat prévalant à l'ONU.

d) Les rappports entre l'ONU et la CIEC et le rôle respectif que devraient jouer ces deux enceintes restent l'une des préoccupations majeures de la Deuxième Commission. Si sur le plan insti-



tutionnel, il est établi que la CIEC devra le moment venu faire rapport à l'Assemblée générale, consacrant ainsi, formellement du moins, la suprématie de l'ONU, en revanche sur le plan de la substance, la répartition des rôles est loin d'être claire et de faire l'objet d'un consensus. S'il est indéniable qu'en matière économique, l'accent s'est déplacé en direction de Paris, il n'en reste pas moins que le principe même de négociations globales dans un cadre restreint et non-onusien suscite la réserve, voire l'opposition d'un nombre considérable de PVD. C'est dans cette optique qu'il convient d'apprécier la tentative du groupe des 77 d'ouvrir à New York durant cette Assemblée une négociation parallèle sur tous les grands thèmes qui font actuellement l'objet de négociations à la CIEC, tentative qui se heurta à une fin de non recevoir de la part des pays occidentaux. L'issue de la Conférence de Paris risque donc d'avoir également des répercussions sur le plan institutionnel et sur le rôle futur qui pourrait être attribué à l'Assemblée générale. Cette question s'inscrit évidemment dans le cadre le plus large de la dispersion des discussions économiques dans un nombre croissant d'enceintes, phénomène qui rend la coordination de plus en plus difficile et le travail des délégations de plus en plus ardu.

e) Comme par le passé, ce sont les PVD qui ont constitué l'élément moteur des débats; entraînés par le président du groupe des 77, le Pakistan; ces pays ont réussi à deux exceptions près

(mesures en faveur des pays en développement sans littoral et virement de fonds de l'UNSF au FIDA) à préserver leur unité. Face aux PVD, les pays développés à économie de marché, traditionnellement sur la défensive, ne réussirent que partiellement à présenter un front uni. Sur un nombre important de sujets, l'on assista à un clivage entre pays "conservateurs" et pays "progressistes", les pays de la Communauté votant à plusieurs reprises en ordre dispersé et les USA se trouvant souvent isolés dans leur refus d'assouplir leur attitude à l'égard du nouvel ordre économique.

Quant aux pays socialistes, bien qu'ayant tenté en début d'Assemblée de se démarquer par rapport aux PD à économie de marché en faisant distribuer à grand renfort de publicité un texte du gouvernement soviétique sur les relations économiques internationales, ils ne réussirent pas à restaurer auprès des PVD leur crédibilité fortement entamée depuis UNGASS-7.

f) Comme l'année dernière, la Deuxième Commission qui, à maints égards, mène une existence assez indépendante au sein de l'Assemblée, échappa presque complètement à l'irruption dans ses travaux de questions politiques étrangères à son champ d'activité propre.

g) Si elle n'aboutit pas à des décisions spectaculaires, la Deuxième Commission n'en fournit pas moins un travail intense

comme en témoigne le fait qu'elle adopta le chiffre record de 53 résolutions dont 43 par consensus. Ce volume sans précédent de travail ainsi que le fait que des réunions de caractère économique eurent lieu simultanément durant une grande partie de la session provoquèrent une dispersion regrettable des efforts. Si l'on désire maintenir la qualité des prestations de la Deuxième Commission, il est nécessaire que l'on rationalise ses travaux, que l'on se concentre sur l'essentiel et que l'on charge l'ECOSOC de "filtrer" dans toute la mesure du possible les questions qui lui sont renvoyées. Dans ce domaine, le comité de la restructuration - dont le mandat a été prorogé d'une année - pourrait jouer un rôle important. Outre cela, la Deuxième Commission devrait s'efforcer d'arriver à mieux définir son rôle et les prestations que l'on attend d'elle. La confusion entre les tâches relevant de l'Assemblée générale d'une part et des organes sectoriels des Nations Unies d'autre part, comme d'ailleurs la méconnaissance (délibérée ou non, mais dont les PVD portent la responsabilité) des rôles respectifs de l'ONU et de la CIEC risqueraient fort, à la longue, de dévaloriser la Deuxième Commission qui reste un instrument valable de la communauté internationale pour autant qu'on ne lui fasse pas jouer un rôle qui n'est pas le sien. Dans cet ordre d'idées, la tendance des PVD de considérer l'ONU comme étant exclusivement au service de leur cause est également un sujet de préoccupation.

## 2. Principales résolutions adoptées par la Commission

Mise à part la vingtaine de résolutions relatives aux grands problèmes qui sont actuellement discutés à Paris (voir en particulier la rés. 31/14 sur la CIEC du 24.11.1976) ou dans d'autres enceintes - et qui n'ont apporté aucun élément véritablement nouveau - la Deuxième Commission a adopté une série de résolutions qui, toutes, ont fait l'objet de rapports spécifiques, de sorte que nous nous bornerons à en rappeler ici les principales :

- Conformément à son mandat, la Commission a passé en revue le travail des organes de caractère économique du système des Nations Unies (CNUCED, ONUDI, PNUE, UNITAR, etc.) et, lorsque nécessaire, a tranché des questions qui lui avaient été renvoyées par ces organes, ou alors a établi des directives à leur intention.
- Les questions institutionnelles relatives à Habitat ont fait l'objet de longues discussions sans pour autant aboutir à une décision. Faute d'accord, ce problème a été renvoyé à la 63ème session de l'ECOSOC (Rés. 31/116).
- Suivant une tradition bien établie, la Deuxième Commission a servi de tribune pour lancer des appels en faveur de pays ou de régions particulièrement démunis (Cap Vert, Comores, Sahel, etc.).
- La Commission a fixé le cadre institutionnel et les grandes orientations de trois conférences mondiales qui se tiendront

1978 Argentine dans les années à venir, à savoir les conférences sur la désertification (Rés. 31/168), la coopération technique entre PVD (Rés. 31/179) et la science et technique (Rés. 31/184).

1979 (Rues?)

- CH?
- La Commission a adopté les statuts du Fonds spécial en faveur des pays sans littoral et demandé au Secrétaire général de convoquer une conférence pour les annonces de contributions (Rés. 31/177).
  - Enfin - et il s'agit en l'occurrence des résolutions qui ont la plus grande portée à longue échéance - la Commission a mis en route les mécanismes d'évaluation de la présente stratégie du développement par la 32e Assemblée générale (Rés. 31/178) et posé les premiers jalons pour l'élaboration d'une troisième stratégie internationale du développement pour les années 1980 - 90 (Rés. 31/182).

#### IV. DRITTE KOMMISSION (soziale, humanitäre und kulturelle Fragen)

---

##### 1. Uebersicht über die Arbeit der Kommission

Von den 36 Resolutionen, die die Dritte Kommission angenommen hat, wurden dieses Jahr zwei Drittel im Konsensverfahren verabschiedet. Dies zeugt davon, dass die Verhandlungen mehr "business-like" vor sich gingen als dies letztes Jahr (Zionismusresolution etc.) der Fall war.

Weitaus den grössten Platz beanspruchten die Menschenrechtsfragen, mit deutlichem Akzent auf den "rassistischen Regimes" in Südafrika und auf Chile. Wie selektiv dabei vorgegangen wird, beweist die Tatsache, dass berechtigte Anliegen in Sachen Menschenrechte, wenn sie einen allgemeingültigen Anwendungsbereich aufweisen, wie dies für den schwedischen Vorstoss über politische Gefangene der Fall war, durch eine kleine Minderheit blockiert werden können, denen die Mehrheit folgt. Dies ist möglich, weil die Respektierung der Menschenrechte in der Mehrheit der UNO-Mitgliedstaaten nicht allzu ernst genommen wird.

Eine Tendenz, die schon seit einigen Jahren zu beobachten ist, hat sich noch verstärkt: Es werden in vermehrtem Masse nicht nur die weltweiten Sündenböcke Südafrika, Chile und teilweise auch Israel an den Pranger gestellt, sondern auch jene Staaten, die - zu Recht oder Unrecht bleibe dahingestellt - das Ueberleben

dieser "Regimes" durch Handels- und andere Beziehungen ermöglichen. Dies sind natürlich die westlichen Industriestaaten. Ein Inventar der Beziehungen zu Südafrika besteht. Für ein Gegenstück im Fall Chiles wurden an dieser Session die Weichen gestellt.

Das kulturelle Kapitel der Kommission war dieses Jahr relativ kurz. Der Hauptstoss erfolgte hier in Richtung Rückgabe kultureller Güter von den Industriestaaten an die Entwicklungsländer.

Der soziale Sektor wurde von den Organisationsproblemen der Dekade für die Frau beherrscht, wobei vor allem die Finanzierung im Vordergrund steht. In diesem Zusammenhang sei noch das "Internationale Jahr der Behinderten" 1981 erwähnt, dessen Organisation und Programm laut einer Resolution der Kommission vom Sekretariat ab nächstem Jahr vorbereitet werden soll.

## 2. Die wichtigsten Resolutionen

### a) Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Rés. 31/78.

(S. mein Schreiben vom 8.10.1976).

Die Kommission beschliesst, die Konferenz (1978) in Accra einzuberufen. Die Hälfte der zusätzlichen Kosten der Konferenz werden vom ordentlichen Budget finanziert. Dies stellt einen beunruhigenden Präzedenzfall dar, werden doch die zusätzlichen Kosten normalerweise vom Gastland getragen. In Zukunft wird die Versu-

chung für Entwicklungsländer, die u. U. nicht einmal über die entsprechende Infrastruktur verfügen, gross sein, internationale Konferenzen einzuladen und dabei den Grossteil der Kosten dem ordentlichen UN-Budget aufzubürden.

Kanada stimmte dagegen, die Neun (ausser Dänemark) enthielten sich der Stimme. Grund: Die Assimilierung von Zionismus und Rassismus.

b) Importance, pour la garantie et l'observation effective des droits de l'homme, de la réalisation universelle des droits des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Rés. 31/34.

Conséquences néfastes pour la jouissance des droits de l'homme de l'assistance politique, militaire, économique et autre accordée aux régimes racistes et colonialistes d'Afrique australe. Rés. 31/33.

(S. mein Schreiben vom 29.10. und 8.11.1976).

Die Beziehungen der westlichen Länder zu Südafrika werden als Haupthindernis für die Respektierung der Menschenrechte in diesem Land bezeichnet. Namentlich werden in der ersten Resolution "einige NATO-Länder", in der zweiten die USA, Grossbritannien, Frankreich, die Bundesrepublik Deutschland, Israel und Japan verurteilt.

Das dreifache Veto im Sicherheitsrat in bezug auf Sanktionen gegen Südafrika soll von der Menschenrechtskommission auf seine Auswirkungen auf die Menschenrechte in Südafrika geprüft werden.



c) Protection des droits de l'homme au Chili. Rés. 31/124.

(S. mein Schreiben vom 26.11.1976).

Chile wurde aufs schärfste verurteilt, für die Verletzungen der Menschenrechte im allgemeinen, den Missbrauch des Belagerungszustandes und für die Weigerung, mit der ad-hoc Arbeitsgruppe der Menschenrechtskommission zusammenzuarbeiten, im speziellen.

Die Menschenrechtskommission wird gebeten, "die Folgen der verschiedenen Formen der Unterstützung" des chilenischen Regimes zu untersuchen. Diese Formulierung, zusammen mit der Weigerung, die Freilassung von 300 Gefangenen gebührend zu honorieren, haben die USA, Frankreich und die BRD zur Stimmenthaltung veranlasst.

Der chilenische Vorschlag zum Austausch Corvalan - Bukovski erfolgte während der Debatte, der Austausch selbst fand - aus begreiflichen Gründen - nach Annahme der Resolution durch die Generalversammlung statt.

d) Schwedischer Resolutionsentwurf über politische Gefangene

(S. mein Schreiben vom 9.12.1976).

Ein ausgesprochen ausgewogener und minutiös vorbereiteter Text fand vor der Kommission keine Gnade und wurde auf nächstes Jahr verschoben. Der Gegenangriff der Osteuropäer, der in Zusatzanträgen und einem eigenen Resolutionsentwurf bestand, die den Ent-

wurf auf gängige UN-Kategorien reduzieren wollten, stellten eine Annahme des schwedischen Projekts in Frage. Der - relative - Erfolg der sozialistischen Gegenmassnahmen ist u. a. auf die Tatsache zurückzuführen, dass wohl die meisten Mitgliedsländer politische Gefangene halten.

e) Torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Rés. 31/85.

Eine am ursprünglichen holländisch-portugiesischen Entwurf gemessen ziemlich verwässerte Resolution wurde durch Konsens angenommen. ECOSOC und Menschenrechtskommission werden gebeten, der Ausarbeitung des "code de conduite pour les responsables de l'application des lois" und dem "ensemble des règles minima" für die Behandlung der Gefangenen Priorität (priorité voulue) zu verleihen, die beide dem Wirtschafts- und Sozialrat als Entwürfe des "Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance" vorliegen.

f) Fonds des contributions volontaires pour la décennie de la femme. Rés. 31/133.

Institut international de recherches et de formation pour la promotion de la femme. Rés. 31/135.

Conférence d'annonces de contributions pour la décennie des Nations Unies pour la femme. Rés. 31/137.

(S. mein Schreiben vom 30.12.1976).

Während der 31. Session wird eine "Conférence d'annonces" für die Dekade einberufen werden, die die Finanzierung des freiwilligen Fonds sowie des Instituts, das in Iran angesiedelt werden

soll, festlegen wird. Gleichzeitig sollen dem Sekretariat die zur Implementierung des Programms der Dekade nötigen personellen Ressourcen zur Verfügung gestellt werden. Von den zur Errichtung des Instituts notwendigen 3 Mio. \$ hat Iran bereits 1 Mio. in Aussicht gestellt. Schätzungen über die nötigen finanziellen Mittel, die dem Fonds zur Verfügung gestellt werden sollen, werden gegenwärtig erarbeitet.

g) Situation sociale dans le monde. Rés. 31/84.

Eine von den 77 als "non-negotiable" bezeichnete Resolution wurde ohne Konsultationen zur Abstimmung gebracht. Die soziale Entwicklung (lies: gerechtere soziale Verhältnisse in den Entwicklungsländern) wird darin als unmittelbar von der wirtschaftlichen Entwicklung abhängig bezeichnet. Es ist dies eine Antwort der 77 auf Kritiken zur sozialen Lage in den Entwicklungsländern, die der Bericht des Generalsekretärs zur sozialen Lage der Welt enthält und die natürlich auch von einigen Industriestaaten aufgegriffen wurden.

Die Resolution bedauert tief "l'absence de réponse de certains pays développés aux mesures visant à instaurer le Nouvel Ordre Economique International."

h) Préservation et épanouissement des valeurs culturelles  
Rés. 31/40.

Alle Mitgliedstaaten werden gebeten, den illegalen Handel mit Kunstwerken und Kulturgütern zu verhindern, vor allem wenn diese

aus ehemalig oder gegenwärtig kolonisierten oder besetzten Gebieten kommen. Die Rückgabe von Kulturgütern, Kunstwerken, Dokumenten, Denkmälern etc. wird als wichtigen Fortschritt in der kulturellen Zusammenarbeit bezeichnet.

\* \* \* \* \*

Als Mitglied hätten wir in der Dritten Kommission während der Generalversammlung aus taktischen Gründen, die u. a. mit den behandelten Themen zu tun haben und nicht aus prinzipiellen Erwägungen eher eine "low-key"-Rolle gespielt. Die einseitige Behandlung der Menschenrechtsfragen hätte zu verschiedenen Stimmenthaltungen Anlass geben können, so z.B. im Falle Chiles und mit Sicherheit bei der Frage der Menschenrechte in Südafrika. Allerdings hätte es hier politisch mehr geschadet als genützt, eine militante Rolle zu spielen: auf dem Gebiet unserer Beziehungen zu Südafrika wurden wir vom Grunddokument der Debatte eindeutig auf die Anklagebank gesetzt, vor allem aufgrund der schweizerischen Investitionen und unserer Rhodesien-Politik. Zieht man in Betracht, dass wahrscheinlich in nicht allzu langer Zeit auch in Sachen Chile nicht nur die eigentlichen Übeltäter, sondern auch jene, die mit ihnen normale Beziehungen unterhalten, an den Pranger gestellt werden, kann man sich leicht vorstellen, dass wir aufgrund der diesjährigen Chile-Resolution auch hier bald einmal auf der Liste der Mitschuldigen figurieren werden.

In der Diskussion um die Freilassung der politischen Gefangenen wünschte sich Schweden aus verständlichen Gründen keine allzu wortstarke westliche Unterstützung, eine Intervention während der Debatte wäre hier also nicht angebracht gewesen.

Unsere positive Reaktion zur Dekade der Frau hätte einen Beitrag zur Debatte verlangt. Dabei wäre es angebracht gewesen, unsere Bereitschaft - falls diese tatsächlich besteht - zur finanziellen Mitarbeit anzumelden.

\* \* \* \* \*

## V. QUATRIEME COMMISSION (Décolonisation)

---

### 1. Appréciation du travail de la Commission

La Commission s'est occupée des problèmes de décolonisation dans différentes régions du monde, mais contrairement aux débats de l'an passé, ceux de cette année furent assez calmes. Les problèmes d'Afrique australe (Namibie, Rhodésie), en raison des négociations en cours, ont reçu une attention moindre qu'en 1975. Le problème du Sahara occidental, en raison du fait que l'OUA voulait directement s'en occuper, n'a été mentionné en quelque sorte que pour la forme. Les problèmes de Belize et Timor n'ont pas fait l'objet des vifs débats que l'on pouvait attendre.

D'autre part, les résolutions adoptées au terme des travaux de la Quatrième Commission sont restées assez réservées dans leur ton et leur fond. L'impression prévaut que l'on se trouve en période d'attente, à la veille de certains développements politiques déjà amorcés à l'endroit desquels une certaine prudence s'impose.

Au terme de ses travaux, la Quatrième Commission a recommandé à l'Assemblée générale 34 projets de résolutions, dont elle avait adopté 18 par consensus. Si l'on y ajoute les résolutions prises par l'Assemblée générale elle-même sur la question de l'apartheid, 44 résolutions furent au total approuvées dans le domaine des territoires non autonomes et sous tutelle, dont 24 par consensus.

## 2. Principales résolutions adoptées par la Commission

### a) Rhodésie du Sud. Rés. 31/154 A et B.

Dans l'attente des résultats de la Conférence de Genève, la Quatrième Commission s'est contentée, d'une part, de confirmer son soutien à la lutte du peuple zimbabwé et de formuler l'espoir que la Conférence de Genève permettra de créer les conditions d'une accession rapide à l'indépendance sur la base de la règle de la majorité; elle a considéré, d'autre part, que le système des sanctions ne devait pas être abandonné, mais qu'il convenait au contraire de le renforcer de sorte à maintenir la pression sur le Gouvernement de Ian Smith même pendant les négociations en cours à Genève.

<u>Vote :</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
<u>B</u>	124	0	7
			majorité des Neuf, USA

### b) Namibie. Rés. 31/146 à 153.

Diverses résolutions ont été adoptées qui précisent certaines mesures concrètes visant notamment à définir un statut particulier pour la Namibie. Pour la première fois, la SWAPO s'est vue conférer la qualité de "seul" représentant authentique du peuple namibien et la Quatrième Commission lui a octroyé, à une large majorité lors du vote, le statut d'observateur. Créant une situation juridique ambiguë, la Quatrième Commission a simultanément

décidé d'accorder au Conseil de la Namibie la compétence de représenter la Namibie au sein de l'ONU et a invité les organisations de la famille onusienne à admettre la Namibie, représentée par le Conseil de la Namibie, comme membre de plein droit dans leurs organes et conférences. Pour sa part, l'Assemblée générale a décidé de convoquer, en 1977 au Mozambique, une conférence internationale consacrée au Zimbabwe et à la Namibie.

c) Territoires non autonomes et sous tutelle

La Quatrième Commission a approuvé la poursuite du Programme d'enseignement et de formation pour l'Afrique australe et renouvelé, d'autre part, son appel aux Etats pour qu'ils continuent d'offrir des bourses aux habitants des territoires non autonomes.

Elle a, comme les années passées, examiné le processus de décolonisation dans divers territoires et certains problèmes post-coloniaux connexes. Elle a ainsi pris acte de la décision prise par l'OUA de tenir une session extraordinaire en vue de trouver une solution juste et durable au problème du Sahara occidental, dont l'examen a été renvoyé à la XXXIIe session.

1. Question des Iles Falkland. Rés. 31/49.

Passages importants :  
-----

Prie le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni d'accélérer les négociations concernant le conflit de souveraineté.



- 39 -

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
102	1	32
	U.K.	OTAN, Neuf certains membres Commonwealth

2. Question du Belize. Rés. 31/50

Passage important :  
-----

Demande au Gouvernement du Royaume-Uni, en tant que puissance administrante, agissant en étroite consultation avec le Gouvernement bélizien, et au Gouvernement guatémaltèque de poursuivre énergiquement leurs négociations afin de les faire aboutir rapidement.

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
115	8	15
	Latino-américains	

3. Question de Timor. Rés. 31/53.

Passage important :  
-----

Demande au Gouvernement indonésien de retirer toutes ses forces du territoire.

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
68	20	49
S	Asiatiques, Arabes	A, SF

4. Question de Guam. Rés. 31/58.Passage important :  
-----Désapprouve fortement l'établissement à Guam d'installations militaires.

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
61	22	42
	U.S. OTAN	A, S, SF

5. Question de la Côte française des Somalis. Rés. 31/59.Passage important :  
-----

L'Assemblée prend note des assurances données par le représentant de la France concernant la prochaine accession à l'indépendance de la Côte française des Somalis.

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
117	0	19
		OTAN

B) Activités faisant obstacle à la décolonisation. Rés. 31/7.

La Quatrième Commission a de nouveau condamné les activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'accession à l'indépendance de la Namibie et de la Rhodésie du Sud. Mention particulière a été faite, dans ce contexte, au domaine nucléaire et militaire, certains Etats étant nommément

- 41 -

"énergiquement" condamnés à cette enseigne (Etats-Unis, France, Israël, République fédérale d'Allemagne et Royaume-Uni). La commission a, en conséquence, réitéré son appel à tous les Etats pour qu'ils mettent fin à toutes les relations économiques, financières ou commerciales qu'ils entretiennent avec l'Afrique du Sud en ce qui concerne la Namibie, et pour qu'ils respectent scrupuleusement le système des sanctions instauré par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'Afrique du Sud.

<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abst.</u>
93	9	19
	U.S., Neuf	A, S, SF, autres Occidentaux

\* \* \* \* \*

## VI. CINQUIÈME COMMISSION (administrative et budgétaire)

---

### 1. Appréciation générale

Depuis que le budget des Nations Unies est établi pour une durée de deux ans, la Cinquième Commission devrait être moins chargée les années non budgétaires. En fait, il n'en fut rien, et le déroulement des travaux, lors de la 31e session, s'est heurté aux mêmes problèmes que l'année dernière. La Commission n'a pu achever ses travaux et a dû, faute de temps, renvoyer à la prochaine session l'examen de certaines questions inscrites à son ordre du jour. Comme certaines affaires ne pouvaient être repoussées sans qu'il en résulte une paralysie de divers secteurs, il a fallu les traiter à tout prix au cours des dernières séances. Alors que les questions examinées durant les deux premiers mois furent approfondies avec le sérieux qui caractérise les travaux d'une commission dont les délégués sont en général des techniciens compétents, il est regrettable qu'au mois de décembre, les décisions durent être prises en toute hâte, les interventions raccourcies et les travaux abrégés, tout ceci laissant une impression peu satisfaisante étant donné l'importance des questions qu'il fallait traiter en fin de session. Le président, M. Muntasser (Libye), porte une part de responsabilité de cette situation. C'était la première fois qu'il participait aux travaux de la Cinquième Commission. Il a fait preuve d'une trop grande indulgence au début de la session, laissant

les discussions se prolonger exagérément sur le plan à moyen terme, ne parvenant pas à apprécier le temps nécessaire pour traiter l'ensemble des questions et négligeant de prendre en considération l'accumulation inévitable des implications financières des décisions prises par les autres commissions qui, par la force des choses, aboutissent en Cinquième Commission au cours de la deuxième partie de la session. Enfin, la méthode de travail de la Commission et les développements complexes, délicats et imprévisibles pris par la discussion sur le barème des quote-parts sont également des éléments qui ont contribué à une accumulation des questions à traiter en fin de session. L'extension du champ d'activité de l'Organisation entraîne nécessairement un développement parallèle dans le domaine administratif et budgétaire. Or la Commission ne peut siéger en même temps que le CCQAB, et les deux organes ont presque chaque jour deux séances diurnes et une séance nocturne pendant l'Assemblée générale. Si l'on veut augmenter le nombre des séances de la Commission, ce qui paraît vraiment nécessaire, on ne voit pas d'autre solution que de prévoir des séances simultanées des deux organes. Ce changement dans la méthode de travail, suggéré par le président pour l'avenir, ne paraît toutefois réalisable qu'en dédoublant certains postes du CCQAB.

Une certaine désinvolture à l'égard du règlement intérieur a également caractérisé cette session. Là encore, le président en porte, à son insu peut-être, la responsabilité principale. Voulant se si-

tuer au-dessus des débats, et désirant éviter la critique d'une allégeance trop marquée au groupe régional auquel il appartient, il s'est efforcé d'éviter le "ruling" et a marqué sa préférence pour s'en remettre à la Commission plutôt que d'appliquer avec rigueur le règlement intérieur.

Or cette manière de faire a entraîné des discussions de procédure complexes dont l'issue a tourné en faveur de la majorité constituée par les pays en développement en dépit des efforts du juriconsulte du Secrétariat, souvent consulté, mais dont les avis ne furent fréquemment pas suivis.

## 2. Principales questions traitées

Si, sur certains points, notamment la question controversée du barème des quote-parts (point 100) qui a été le point crucial des débats de cette session, il est apparu que l'intérêt national prévalait sur la discipline des groupes régionaux, et ceci même au sein du bloc socialiste où l'on vit se produire des votes non seulement différenciés, mais contradictoires, il faut je crois se garder d'en tirer une conclusion dépassant le cadre spécifique des questions traitées. Le groupe occidental a, plus que par le passé, donné l'impression de peiner pour réaliser une certaine unité. Mais cela tient davantage à la spécificité et au nombre des problèmes où les intérêts et les positions respectives divergeaient (barème des quote-parts, représentation des pays au sein du Secrétariat, Genève-Vienne, etc.) qu'à un affaiblissement des efforts de coordination que le groupe tente de réaliser en se réunissant régulièrement au niveau des experts pendant la session.

Les pays en développement ont, comme ces dernières années, joué un rôle décisif sur plusieurs questions. Si, pour le barème des quote-parts, ils furent eux aussi divisés, ils ont tout de même obtenu le principe d'un abaissement de la contribution minimale à 0,01 % et l'augmentation du nombre des membres du Comité des contributions à 18 (5 membres de plus que précédemment). En revanche, l'application du nouveau barème a été limitée à une année et la question sera reprise sur la base de nouveaux critères encore à préciser lors de la prochaine Assemblée générale (Résolution 31/95). Ce compromis de dernière heure constitue une concession tant des pays opposés au nouveau barème parce que leur contribution aurait augmenté (pays producteurs de pétrole, quelques pays développés et en développement) que de ceux qui y étaient favorables parce qu'ils auraient bénéficié d'une diminution de leur participation financière.

Les pays en développement ont également mis tout leur poids dans la balance sur les questions relatives au personnel (point 102). Une des résolutions adoptées (résolution 31/26) demande notamment au Secrétaire général d'augmenter le nombre des ressortissants de tous les pays en développement aux postes de rang élevé et de direction au Secrétariat. La fourchette de répartition des postes du Secrétariat en fonction des contributions des Etats membres a également été modifiée en faveur des pays qui versent la contribution minimale aux dépenses de l'Organisation. Il y a évidemment là une double tendance préoccupante pour les pays développés: l'effort

des pays en développement pour diminuer leur contribution financière à l'Organisation d'une part, et la réalisation progressive de leur désir de renforcer leur représentation au sein du Secrétariat de l'autre.

Toutefois, on peut constater également une évolution réjouissante qui est le rôle et l'apport personnel positif et important qu'ont joué quelques délégués des pays du Tiers-Monde qui suivent depuis plusieurs sessions les travaux de la Commission: Tanzanie comme président du CCQAB, Trinidad et Tobago comme président du Comité des conférences, Ghana, Haute-Volta et Kenya. La résolution adoptée sur le plan à moyen terme 1978 - 1981 (point 93; rés. 31/93) a été élaborée essentiellement par le délégué de Trinidad et Tobago. Une procédure pour l'établissement du prochain plan a été établie et les éléments qui devraient y figurer ont été circonscrits. Le CPC a reçu des instructions plus précises que par le passé pour procéder à l'examen de ce document qui constituera la principale directive de politique générale de l'Organisation des Nations Unies.

Parmi les autres questions importantes traitées lors de la 31ème session, il faut relever la question du maintien du Corps Commun d'inspection (point 97 b)). Un groupe de travail ad hoc a présenté un nouveau statut du CCI qui a été adopté (rés. 31/192). A l'avenir, ce Corps comprendra 11 inspecteurs au lieu de 8, tous de nationalités différentes et exerçant leurs fonctions à titre personnel. Un des rapports du CCI examiné à cette session (point 97 a)) concernait la grève des services généraux de l'ONU



à Genève du 25 février au 3 mars 1976. Traitée en fin de session, cette question n'a pas provoqué les répercussions qu'on pouvait craindre. La résolution 31/193 confie à la Commission de la fonction publique internationale le soin de revoir d'ici à la 32ème session les conditions d'emploi des services généraux en poste à Genève en se fondant notamment sur les conditions d'emploi locales.

Dans le cadre du point 99 a), la Commission était saisie de trois rapports du CCI sur les locaux à usage de bureaux à New York et à Genève. Les commentaires et observations formulés par les délégations ont été extrêmement succincts. Notre intervention sur ce point de l'ordre du jour nous a permis d'exposer nos vues sur la situation à Genève et sur la collaboration entre autorités suisses et onusiennes dans cette ville.

Le rapport du Comité des conférences et le calendrier des conférences pour 1977 et 1978 (provisoire) ont été adoptés (point 98; rés. 31/140). Le principe selon lequel un gouvernement invitant un organe à se réunir hors de son siège doit assumer les frais supplémentaires qui en résultent n'a pas été modifié malgré le désir de plusieurs pays en développement d'obtenir des exceptions en leur faveur.

Une résolution comprenant trois volets (rés. 31/94 A, B, C) a été adoptée au titre du point 96, Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique. La résolution A renvoie aux organisations intéressées, notam-

*plutôt  
l'avis  
(v. plus bas  
b 48)*

ment au PNUÉ, dont le programme sera examiné cette année par le CDC, les observations du CCQAB figurant dans son rapport. La résolution B concerne le traitement électronique de l'information dans le cadre du système de l'ONU et la résolution C vise à renforcer le rôle du service de gestion administrative. Un projet de résolution cubain visant à introduire un taux de change fixe pour les opérations financières de l'organisation dans les pays développés où elle a son siège a été rejetée par la Commission. Notre délégation est intervenue dans le débat sur ce point.

Il a été pris acte avec satisfaction du deuxième rapport annuel de la Commission de la fonction publique internationale (point 103). Les propositions concernant la révision du régime des traitements ont été approuvées (résolution 31/141). A la prochaine session, la Commission de la fonction publique internationale présentera un rapport sur les traitements des agents des services généraux.

L'examen des points 99) (Locaux du Donaupark), 99 c) (Agrandissement des salles de conférences à New York) et 104 (Régime des pensions des Nations Unies) a particulièrement souffert du manque de temps disponible. Sur le point 99 b), notre délégation est intervenue dans le débat et a déployé une activité considérable. La résolution adoptée (rés. 31/194) est un compromis des divers intérêts en présence. La question sera reprise à la XXXIIIe Assemblée générale en vue de poursuivre le plan des transferts permettant l'utilisation adéquate par l'ONU des locaux offerts par le gouvernement autrichien.

Quant aux propositions d'agrandissement des salles de conférences au siège, le Secrétaire général a été autorisé à faire exécuter les plans de reconstruction des grandes salles de conférences et de la salle de l'Assemblée générale, Pour cette dernière, le nombre de sièges par délégation est encore en discussion et doit être décidé d'ici au 31 janvier 1977. Les travaux proprement dits devraient être effectués entre janvier 1978 et octobre 1979. Selon le Secrétaire général (doc. A/C.5/31/22), en 1978 comme en 1979, toutes les salles seraient utilisables pour la session ordinaire de l'Assemblée générale, mais les travaux d'aménagement limiteront évidemment le nombre des salles disponibles pendant l'exécution des travaux et le calendrier des conférences et réunions devra être ajusté en conséquence.

Dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 1976/77, des résolutions ont été adoptées concernant la création du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (rés. 31/202), les procédures générales régissant le fonctionnement du Fonds (rés. 31/203), les émoluments des membres de la Cour internationale de justice (rés. 31/204), l'emploi d'experts et de consultants à l'ONU (rés. 31/205) et les montants révisés suite aux décisions prises par le Conseil du commerce et du développement en application des résolutions adoptées par la CNUCED à sa quatrième session à Nairobi (rés. 31/206). Les montants révisés présentés par le Secrétaire général ainsi que les incidences financières des résolutions adoptées par l'Assemblée générale entraîneront l'ouverture de crédits additionnels d'un montant total de \$ 38'119'100.--

pour l'exercice biennal 76/77 (rés. 31/207). Le groupe des pays socialistes a voté contre l'ensemble de l'augmentation, les Etats-Unis se sont abstenus et tous les autres pays ont voté en faveur. Bien qu'ils aient voté positivement, les Neuf ont déclaré à la dernière séance de l'Assemblée générale qu'ils n'étaient pas satisfaits de la façon dont les décisions sur les questions administratives et budgétaires avaient été prises cette année et ont exprimé leur inquiétude (ce qui correspond aux préoccupations du groupe de Genève) devant l'accroissement du budget révisé (28 %) par rapport au budget adopté il y a un an.

L'examen des points 94 "Crise financière de l'ONU" et 95 "Examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets" a été repoussé faute de temps à la XXXIIe Assemblée générale.

### 3. Principaux points touchant la Suisse et leur développement

La délégation suisse est intervenue sur trois points de l'ordre du jour de la Cinquième Commission (points 96, 99 a) et 99 b)). Le problème Genève - Vienne (point 99 b)) fut évidemment la question sur laquelle s'est concentrée l'activité de la délégation suisse. D'ici à la 33ème session, le laps de temps disponible devra être mis à profit pour essayer d'orienter de la manière qui nous paraîtra la plus adéquate les propositions que le Secrétaire général devra présenter et qui toucheront, dans la mesure où les prévisions du Secrétariat seront confirmées par les faits, environ 180 fonctionnaires à transférer de Genève à Vienne.

L'Assemblée générale a pris acte des rapports du CCI, du Secrétaire général et du CCQAB sur l'utilisation des locaux à usage de bureaux dans les organismes des Nations Unies, et a approuvé les commentaires et les observations formulés par le CCQAB (point 99 a)). La voie est donc ouverte pour renforcer, conformément aux suggestions des inspecteurs et à nos propres vœux, la coopération entre autorités suisses et onusiennes pour un développement planifié des organisations internationales à Genève.

Depuis plusieurs assemblées générales, la délégation cubaine a introduit sans succès des projets de résolutions visant à faire supporter aux pays développés sièges d'organes de l'ONU les pertes financières de l'Organisation provenant de l'inflation et des fluctuations de change. Le projet de résolution présenté par Cuba dans le cadre du point 96 et contre lequel nous nous sommes prononcés risque de réapparaître sous une forme nouvelle à la prochaine Assemblée générale. C'est donc là une affaire à suivre.

Enfin, l'examen des budgets révisés ou nouveaux des organismes dont nous sommes membre requiert bien entendu l'attention de notre délégation. Cette année, plusieurs problèmes budgétaires concernaient en particulier l'ONUDI et le PNUE. A la prochaine session, la Commission aura pour tâche essentielle d'approuver l'ensemble du nouveau budget 1978/79.

\* \* \* \* \*

*Non s/ budget ?  
- COMAD  
et soutien coop entre PMS*

## VII. SIXIEME COMMISSION (Questions juridiques)

---

### 1. Appréciation générale

La Sixième Commission a consacré une partie importante de son temps aux rapports de la Commission du droit international et de la Commission de l'ONU pour le droit commercial international. Mais ce sont surtout le terrorisme, l'élaboration d'une convention contre la prise d'otages et le traité international sur le non-recours à la force qui ont formé la véritable substance des débats. De ces trois sujets, les deux premiers sont de nature délicate et hautement politique, le troisième constituant une pièce de propagande habilement avancée par l'URSS.

En dépit de ces circonstances, les affrontements politiques que l'on pouvait craindre ont été moins virulents que prévu. Cela tient d'une part à l'atmosphère de sérénité qui règne traditionnellement au sein de la Commission, et d'autre part au talent de négociation de certains pays ou groupes de pays.

Avec une adresse consommée, les pays en développement ont lié la question du terrorisme, importante pour eux, avec celle des otages, importante pour les pays occidentaux. Ils sont ainsi parvenus à s'assurer, en acceptant la création d'un comité ad hoc sur les otages, la réanimation du comité spécial contre le terrorisme international qui avait été contraint, en 1972, de cesser toute

activité. Ils ont également fait en sorte que, dans ces comités, le débat sur le terrorisme précède celui sur les otages, de manière à bloquer toute convention dans ce dernier domaine au cas où aucun progrès réel ne serait accompli sur le premier point.

L'URSS, pour sa part, a rallié derrière elle avec efficacité les pays arabes et les non-alignés pour toutes les questions auxquelles elle portait un intérêt particulier. Avec la connivence du Secrétariat sur lequel elle possède en Sixième Commission une large influence, l'Union soviétique est parvenue à faire prendre des décisions dans le sens qu'elle souhaitait sur le traité international de non-recours à la force et sur la convention de Vienne sur les relations diplomatiques tout en faisant maintenir dans les débats une pression constante sur les Etats-Unis dans la question des relations avec le pays hôte.

Les pays occidentaux ne sont pas parvenus quant à eux à imposer leur point de vue ni sur la question de la responsabilité des Etats étudiée par la CDI, ni sur le terrorisme, encore moins sur le traité de non-recours à la force. La seule initiative - qui émanait de la RFA - qu'ils ont soutenue, souvent mollement il est vrai, a été qualifiée officieusement de malheureuse et de maladroite par bon nombre de pays en développement et n'a pratiquement pas abouti à des résultats qui puissent les satisfaire. Il semble que l'influence occidentale, dans la Commission juridique comme peut-être ailleurs à l'ONU, soit en perte de vitesse. La non-participa-

tion de la Suisse aux débats de la Commission n'aura pas été de nature directement dommageable aux intérêts de notre pays. En revanche, il est très difficile de faire accepter la formule "tous les Etats" dans des résolutions qui demandent au Secrétaire général, pour une question ou une autre, de procéder à des consultations auprès des pays membres. En particulier, il ne nous a pas été possible cette année-ci d'obtenir que le Secrétaire général nous envoie, aux fins de commentaires, le texte provisoire du projet d'article de la CDI sur la clause de la nation la plus favorisée. Les efforts entrepris pour nous permettre de nous prononcer officiellement sur ce point n'ont pas abouti. Une remarque identique peut être faite à propos du traité de non-recours à la force pour lequel nous ne serons pas consultés à ce stade. Sur la question des otages en revanche, le comité est autorisé à examiner les propositions des divers Etats, donc de la Suisse.

## 2. Principales décisions prises

(Pour plus de détails, prière de se reporter aux rapports spécifiques envoyés).

### a) Commission du droit international. Rés. 31/97.

Haute priorité au traité sur la responsabilité des Etats pour faits internationaux illicites. Recommandation à la CDI d'achever en 1978, sur la base des commentaires faits par les Etats membres, l'examen en deuxième lecture du projet d'article sur la clause de la nation la plus favorisée.



b) Succession d'Etats en matière de traités. Rés. 31/18.

Convocation d'une conférence internationale de plénipotentiaires sur la succession d'Etats en matière de traités du 4 avril au 6 mai 1977 à Vienne.

c) Commission de l'ONU pour le droit commercial international Rés. 31/97.

Convocation à une date appropriée pour 1978 d'une conférence de plénipotentiaires sur le transport de marchandises par mer.

d) Comité ad hoc de la Charte et réaffermissement du rôle de l'ONU. Rés. 31/28.

Résolution adoptée par consensus de pure procédure qui reconduit le mandat du comité spécial de 47 membres.

e) Droits de l'homme en période de conflit armé. Rés. 31/19.

Résolution adoptée par consensus. Demande faite à tous les participants de conduire la conférence "à une heureuse conclusion" pendant sa session finale en 1977. L'Assemblée générale note aussi que la conférence continuera à examiner l'emploi de certaines armes causant des souffrances inutiles.

f) Terrorisme international. Rés. 31/102.

100 voix pour, 9 contre, 27 abstentions. Sur le fond, cette résolution est identique à la résolution 3034 (XXVII) qui avait donné naissance au comité spécial contre le terrorisme. Ce comité, obligé

de suspendre ses travaux faute d'accord possible, est maintenant remis sur pied et se réunira du 1er au 17 mars à New York. La disposition de la résolution qui affirme la légitimité de la lutte des mouvements de libération nationale n'a pas été acceptée par les pays occidentaux qui ont voté contre ou se sont abstenus sur la résolution entière.

g) Convention contre la prise d'otages. Rés. 31/103 adoptée par consensus.

Nouveau point introduit par la RFA qui, après de difficiles négociations, a abouti à une résolution de procédure mettant sur pied un comité ad hoc de 35 membres (non encore choisis) qui siégera du 1er au 13 août 1977. Le mandat très imprécis donné à ce comité risque de rendre difficile l'élaboration d'une convention contre la prise d'otages.

h) Traité mondial sur le non-recours à la force

Nouveau point introduit par l'URSS qui a fait l'objet de délibérations en Première et en Sixième Commissions. Une résolution ayant été adoptée en Première Commission, la Commission juridique a décidé par consensus d'inclure une déclaration dans son rapport par laquelle elle rappelle que les points de droit soulevés par le traité devraient être à l'avenir débattus par la Sixième Commission.

i) Convention de Vienne sur les relations diplomatiques Rés. 31/76.

92 voix pour, 0 contre, 25 abstentions (A, S, Neuf, OTAN). Demande faite à la CDI d'élaborer en temps opportun un protocole relatif

au statut du courrier diplomatique et de la valise diplomatique non accompagnée. Les pays occidentaux se sont abstenus sur cette résolution, estimant l'utilité de cette nouvelle étude douteuse et les dispositions de la convention de Vienne sur le courrier diplomatique suffisantes.

\* \* \* \* \*

## VIII. COMMISSION POLITIQUE SPECIALE

---

### 1. Appréciation générale

La Commission politique spéciale, qui a pour tâche de décharger la Première Commission en s'occupant de questions politiques importantes mais de caractère passager, a vu cette année son champ d'activité notablement réduit en raison du fait que toutes les questions touchant à l'apartheid, qui avaient fait l'objet l'année dernière de pas moins de 7 résolutions, ont été directement prises en charge par l'Assemblée elle-même.

La Commission a dû toutefois s'occuper d'un nouveau dossier, à savoir celui de la plainte du Bangladesh contre l'Inde à propos du détournement des eaux du Gange.

### 2. Principales décisions

- a) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient  
Rés. 31/15 A, B, C, D, E.

La résolution B (Aide aux personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967) et C (Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) ont été adoptées sans vote. La résolution A (Aide aux réfugiés de Palestine) a été adoptée par 115 voix contre zéro et 2 abstentions.

Les résolutions D (Population et réfugiés déplacés depuis 1967) et E (Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza) ont fait l'objet de débats nourris et ont été adoptées toutes deux par 118 voix contre 2 (Israël et Costa Rica) et 3 abstentions.

Dans la résolution B, l'Assemblée générale adresse un appel pressant à tous les gouvernements ainsi qu'aux organisations et aux particuliers pour qu'ils versent de généreuses contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et aux autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées. Dans la résolution C, il est fait allusion à la situation financière alarmante de l'Office de secours.

b) Pratique israélienne affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés. Rés. 31/106 A, B, C, D.

Quatre résolutions ont été adoptées dans ce domaine. Les résolutions A et B d'un caractère plutôt général ont été adoptées sans grandes difficultés. En revanche, la résolution C a fait l'objet d'un débat contradictoire. Elle a été adoptée par 100 voix contre 5 (Israël, USA) et 30 abstentions, presque tous les Occidentaux plus deux ou trois Latino-Américains et Africains. Elle reprend les dispositions déjà votées l'année dernière dans la résolution 3525 et qui ont trait au CICR. Voici le passage en question:

9. Prie le Comité spécial, en attendant la fin prochaine de l'occupation israélienne, de continuer à enquêter sur les poli-

tiques et pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967; de procéder, selon qu'il conviendra, à des consultations avec le Comité international de la Croix-Rouge pour assurer la sauvegarde du bien-être et des droits de l'homme de la population des territoires occupés, et de faire rapport au Secrétaire général le plus tôt possible et, par la suite, chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

La résolution D a trait au rapport présenté par l'expert suisse, M. Gruner: Kounaitra, étendue et montant des dommages. Ce rapport et la résolution qui a été adoptée par 97 voix contre 3 et 36 abstentions (Occidentaux, Neutres) ont fait l'objet de ma lettre du 6 décembre 1976)

c) Eaux du Gange

Sur plainte du Bangladesh, la Commission politique spéciale s'est saisie de la question du détournement des eaux du Gange par l'Inde à la suite de la construction d'un barrage à Farakka (voir mes lettres du 5, du 17 et du 26 novembre 1976). Le débat s'est terminé par la lecture d'un texte de consensus par le Président de la Commission. Ce texte engage les deux pays à négocier directement leur différend; si celui-ci ne peut être résolu à cette occasion, le Bangladesh remettra ce problème à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale, comme l'en autorise la déclaration présidentielle.

- d) Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Rés. 31/105.

Faute de volonté politique des Etats membres, les progrès réalisés par le Comité spécial pour les opérations de maintien de la paix dans l'élaboration de principes directeurs dans ce domaine ont été extrêmement limités. Le groupe de travail a abouti à un certain degré d'entente sur le titre des principes directeurs, l'introduction et les articles premier, 2, 3 et 4 (doc. A/31/337). Mais les Etats membres, et notamment les grandes puissances, restent divisés sur le problème constitutionnel en jeu et leurs divergences paraissent irréconciliables. Le seul progrès digne d'être signalé est la possibilité prévue par l'article 4 de créer un comité subsidiaire du Conseil de sécurité qui permettrait d'assurer une information et un contrôle meilleurs du Conseil sur le détail du déroulement de toutes les opérations de maintien de la paix. Un tel Comité qui ne serait pas lié par les problèmes politiques critiques auxquels est confronté le Conseil pourrait suivre de plus près les aspects opérationnels des activités d'une force de maintien de la paix et aider aussi bien le Secrétariat que le Conseil.

A l'issue des débats qui furent brefs, la Commission politique spéciale, puis l'Assemblée générale, ont adopté par consensus une résolution (31/105) qui prend acte du rapport du Comité (A/31/337) et prie ce dernier de renouveler ses efforts en vue de mettre au point des principes directeurs.

L'appréciation négative que, cette année encore, on doit porter en constatant les progrès minimes auxquels sont parvenus le Comité spécial et son groupe de travail ne doit pas faire oublier qu'en elles-mêmes, les opérations de maintien de la paix figurent parmi les activités de l'ONU qui ont enregistré le plus de succès. Il ne fait aucun doute que les contingents militaires stationnés dans les secteurs critiques sous commandement de l'Organisation ont permis de réduire les tensions existantes qui auraient pu provoquer de nouvelles hostilités. Si la présence de troupes des Nations Unies n'est pas en elle-même génératrice de paix, la stabilisation qu'elle entraîne donne peut-être le temps nécessaire à la recherche d'un règlement pacifique du problème.

\* \* \* \* \*



Copie pour Monsieur l'Ambassadeur P.R. Jolles, Division du commerce, DFEP

, 28 janvier 1977

799.1.0

713.20(31) - BR/bn



Monsieur Pierre Graber  
Chef du Département politique  
fédéral

3003 B e r n e

Monsieur le Conseiller fédéral,

Pour faire suite à ma lettre du 11 janvier 1977, je vous envoie en annexe la seconde partie du rapport sur la 31ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je joins également à ces lignes un jeu complet des résolutions adoptées cette année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, les assurances de ma haute considération.

L'OBSERVATEUR SUISSE

(S. Marcuard)

Annexes ment.

(voir page suivante)

Copie à:

- M. l'Ambassadeur A. Weitnauer, Secrétaire général, DPF
- M. l'Ambassadeur F. de Ziegler, Direction des OI, DPF
- M. l'Ambassadeur E. Diez, Direction du droit intern. pub., DPF
- M. l'Ambassadeur P.R. Jolles, Division du commerce, DFEP
- M. l'Ambassadeur R. Bindschedler, Jurisconsulte, DPF
- M. l'Ambassadeur O. Exchaquet, Mission permanente suisse  
près les OI, Genève
- M. l'Ambassadeur A. Janner, Direction administrative, DPF